

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'une unité de production soumise à autorisation au titre des ICPE.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Olivier

Prénom : REGNAULT

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale :

J REGNAULT SAS

Nom, prénom et qualité de la personne

Olivier REGNAULT, président.

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3 4 8 5 3 6 3 2 7 0 0 0 1 1

Forme juridique : SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	ICPE : Rubriques 2940.2 et 4110.2a pour un régime d'autorisation, Rubrique 2560 (enregistrement) et rubriques : 2575, 2410.2, 2910.2, 1978 et 4330.2 (déclaration). IOTA : rubrique 2150.2 (déclaration)
39. Travaux, construction et opérations d'aménagement	Surface plancher : 16 122m ² avec un terrain d'assiette d'environ 9,77 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'entreprise REGNAULT est spécialisée depuis 130 ans dans la construction et carrosserie personnalisée de véhicules industriels.

Depuis plusieurs années, l'entreprise JRegnault SAS connaît un fort développement. Le site actuel situé dans la zone industriel de la Guérie, n'est plus adapté pour répondre à ses besoins. Implanté initialement dans une zone peu urbanisée, le site pose aujourd'hui de nombreuses problématiques en matière de sécurité, de flux, de cohabitation avec les activités alentours (commerce, école, ...) et d'intégration urbaine.

Un nouveau site a été identifié, il se situe au niveau de la zone d'activités du Château de la Mare, à Coutances, sur les parcelles cadastrées ZL 157, ZL 159 et ZL 161 d'une contenance de 97 739 m² soit 9,7 ha.

Remarque :

Préalablement à son aménagement, la zone d'activités, a fait l'objet d'un diagnostic environnemental avant aménagement de l'extension de la zone d'activités de la Mare à Coutances par PLANIS.

4.2 Objectifs du projet

Actuellement, l'entreprise REGNAULT dispose de locaux dans la ZI de la Guérie à Coutances. L'entreprise souhaite intégrer des locaux plus modernes et plus spatiaux pour regrouper ses activités et atteindre ses objectifs de croissance.

L'entreprise Renault prévoit de maintenir sur le site actuel l'atelier de réparation, le service après-vente et une production spécifique de sur-mesure et prototypes liées aux activités d'innovation, de Recherche et Développement de l'entreprise.

Pour être plus attractive, l'entreprise a besoin d'un nouveau site de production et d'inscrire son action de développement dans une démarche la plus écoresponsable possible.

L'entreprise Renault vise la certification ISO14001 pour répondre aux exigences d'une clientèle de constructeurs plus exigeante qui lancent des démarches écoresponsables.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera implanté sur une ligne de cote moyenne qui permettra de traiter le terrain naturel à l'équilibre des déblais/remblais pour limiter les évacuations de matériaux du site ainsi que les apports.

La partie EST du terrain dont la cote est aujourd'hui la plus basse sera utilisée pour recevoir une partie des déblais de la partie OUEST.

La partie NORD sera de la même manière terrassée en déblais pour être retraitée en remblais sur la partie SUD.

Un talus (merlon) sera formé au NORD pour permettre d'isoler le site (visuellement, nuisances sonores, etc...) et stocker le surplus de terre végétale sur le terrain.

Le projet sera de type industriel construit en charpente métallique et couverture étanchéité, bardage isolé double peau.

Planning :

Démarrage travaux Mai 2021

Fin de travaux Juillet 2022

Mise en service Septembre 2022

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entreprise REGNAULT est spécialisée depuis 130 ans dans la construction et carrosserie personnalisée de véhicules industriels.

Plus opérations seront réalisées sur site et peuvent suivre cet ordre :

- 1) Demande clients
- 2) Réception des matières premières (aluminium, inox, acier) sous forme de tubes ou de plaques,
- 3) Travail mécanique des métaux par le biais de pliage, poinçonnage,
- 4) Préparation des châssis : pose des grues, hayon,
- 5) Assemblage et montage des véhicules,
- 6) Préparation des véhicules : sablage et peinture,
- 7) Finition des véhicules : pose plancher, électricité, confection de bâche, scellerie,
- 8) Nettoyage des véhicules + esthétique extérieure,
- 9) Contrôle qualité,
- 10) Livraison client.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de l'entreprise REGNAULT sera soumis à une procédure administrative d'autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surfaces de plancher : - Production - Administratif	1,6 ha selon répartition suivante : - 14 922 m ² , - 1 200 m ² .
Terrain : - Bâtiment - Espaces verts - Voirie en enrobé / parking	9,77 ha selon répartition suivante : - 16 122 m ² , - 48 315 m ² , - 33 400 m ² .

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone d'activités de la Mare à
Coutances.

Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 3 ' 44 " 874 Lat. 47 ° 57 ' 0 " 473

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Sans objet (non concerné)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Au plus proche du site : - ZNIEFF de type 2 "VALLEE DE LA SOULLES" à environ 1,5 km au sud est (ID : 250008447) et "HAVRE DE REGNEVILLE", à environ 7,5 km au sud ouest (ID : 250006481) - ZNIEFF de type 1 "ESTUAIRE DE LA SIENNE", à environ 7,5 km au sud ouest (ID : 250013014) (source DREAL Normandie)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site ne se trouve pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	L'emprise du projet de l'entreprise REGNAULT ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation (source DREAL : zones humides de Normandie).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La commune de Coutances n'est pas couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, elle n'est pas concernée non plus par un plan de prévention des risques technologiques. Sans objet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet de REGNAULT ne se situe pas dans un site ou sur des sols pollués (source DREAL : Sites et sols pollués ou potentiellement pollués de Normandie)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet de REGNAULT ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux. (source DREAL : Gestion de l'eau en Normandie)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet de REGNAULT ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable. (Source : ARS données novembre 2019)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Au plus proche du site : - Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou (FR2500080), à 8,5 km au sud-ouest du site projeté. (source DREAL Normandie)
D'un site classé ?	☐	☒	Au plus proche du site : - Centre ancien de Coutances (ID 978) par arrêté ministériel du 26/10/1981 à environ 4 km au sud du site projeté.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet sera implanté sur une ligne de cote moyenne qui permettra de traiter le terrain naturel à l'équilibre des déblais/remblais pour limiter les évacuations de matériaux du site ainsi que les apports.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera implanté sur une ligne de cote moyenne qui permettra de traiter le terrain naturel à l'équilibre des déblais/remblais pour limiter les évacuations de matériaux du site ainsi que les apports.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	La partie EST du terrain dont la cote est aujourd'hui la plus basse sera utilisée pour recevoir une partie des déblais de la partie OUEST. La partie NORD sera de la même manière terrassée en déblais pour être retraitée en remblais sur la partie SUD. Un talus (merlon) sera formé au NORD pour permettre d'isoler le site (visuellement, nuisances sonores, etc...) et stocker le surplus de terre végétale sur le terrain.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Projet éloigné des principales zones d'intérêt écologique Un corridor écologique se trouve à l'ouest de la zone d'étude. (Source DREAL Normandie "La Trame Verte et Bleue en Normandie").
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Au plus proche du site : - Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou (FR2500080), à 8,5 km au sud-ouest du site projeté. (source DREAL Normandie)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Initialement l'emprise du site se trouvait en zone AU2 (incompatible avec l'implantation du projet). Ainsi, une extension de la zone UX et un passage en zone N du reste de la zone AU2 a été proposée. (voir déclaration de projet jointe à l'examen au cas par cas)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de Coutances n'est pas couverte par un PPR
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune de Coutances n'est pas couverte par un PPRN
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	L'ensemble des effluents générés par le site seront traités : - eaux usées du site envoyées en station d'épuration, - captation des entrées et sorties des brûleurs, - cabine de peinture équipées de système de filtration, - aspiration des fumées de soudures.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet sera implanté dans une zone d'activités. Le projet engendrera des déplacements de poids lourds / véhicules légers qui se répartiront sur la journée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Principales sources sonores du site : trafic PL et VL. Une étude bruit sera réalisée après mise en fonctionnement du site. Elle sera comparée avec l'étude initiale qui a été réalisée en mars 2020.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	L'activité ne dégagera pas d'odeur particulière perceptible pour l'entourage.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Pas de sources de vibrations aussi bien en phase chantier que lors de l'exploitation.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Émissions lumineuses limitées à la période de nuit entre 5h et 7h / 17h à 21h en hiver pour des raisons de sécurité. Une frange paysagère sera mise en place en limite de propriété.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Rejet de combustion des brûleurs gaz des cabines de peintures.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Eaux sanitaires : vers la station d'épuration (assainissement collectif) Eaux pluviales et voiries : vers bassins étanche dimensionné conformément à la note hydraulique (voir pièce jointe) Eau utilisée pour l'aire de lavage sera réutilisée (circuit fermé) L'activité ne génère pas d'eau de process.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	cf. § précédents
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets qui seront produits par le site et repris par GDE : - Chutes de ferrailles + ferrailles diverses : 75 t + 51 t = 126 tonnes - DIB : 74 tonnes (dont 18 tonnes de cartons) - Déchets alu + inox : 10 t + 1 t soit 11 tonnes, - Déchets de bois : 30 tonnes DID produits et reprise par C.M.S : - (Diluant, boues de peintures, GRV avec boues) : environ 28 tonnes.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Il n'existe pas de sites inscrits et/ou classés à proximité de la zone d'activités de la Mare Le bâtiment projeté sera implanté dans une zone d'activités dédiée à l'accueil de nouvelles activités.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	cf. 5 précédents Implantation du projet sur une zone d'activités destinée à l'accueil d'activités industrielles et/ou artisanales.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ci dessous l'ensemble des mesures mises en place par RÉGNAULT, destinées à réduire l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine :

- 1) Gestion de l'ensemble des effluents aqueux, conformément à la note hydraulique qui est jointe au présent cerfa.
- 2) Mise en place de rétention spécifique pour le stockage de produits chimiques avec zone dédiée sur site (regroupement coupe feu en cas d'incident majeur)
- 3) Captation des fumées de soudures à chaque poste de travail,
- 4) Prise en compte de la zone humide en partie ouest du terrain envisagé pour le projet : sanctuarisation de la zone, absence de terrassement à proximité de la zone en phase travaux,
- 5) L'implantation des installations et équipements respecteront en tout point les recommandations de l'étude ATEX,
- 6) Gestion des déchets sur site : suivi des prestataires, registre de déchets,
- 7) Insertion paysagère,
- 8) Certification ISO 9001.

Ce projet permettra de loger l'ensemble des activités de production dans un bâtiment au goût du jour (notamment chauffé ce qui n'est pas le cas du bâtiment actuel) et ainsi offrir aux équipes un environnement de travail très nettement amélioré.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site respectera les prescriptions générales des différents arrêtés ministériels (réglementation ICPE) qui lui seront applicables. L'inventaire faune flore réalisé sur la parcelle d'implantation du projet a montré que l'impact du projet reste faible à modéré sur les habitats présents, et les recommandations indiquées dans le rapport seront prises en compte.

En matière de gestion des eaux, le projet créera entre autre des ouvrages conformément à la note hydraulique (jointe en annexe)

En matière de sécurité, l'entreprise prendra en autre les dispositions énoncées au §6.4 pour écarter les situations dangereuses telles que : l'incendie, l'explosion ou le déversement de produits chimiques.

Ainsi, à notre sens, le projet doit être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan cadastral Note hydraulique : gestion des eaux du projet / dimensionnement des ouvrages Déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU de Coutances Etude faune flore : diagnostic initial

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☐

Fait à

Coutances

le,

1 Avril 2020

Signature



